

MAASTRICHT - BILLET ANIMAL DOMESTIQUE ROSENDAAL - BILLET ANIMAL DOMESTIQUE AACHEN - BILLET ANIMAL DOMESTIQUE

Pour le transport des chiens ou chats en laisse

Réduction : aucune,
1 prix forfaitaire

1ère classe
 2ème classe

trajet simple
 trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

Pour un trajet* avec un petit animal domestique en laisse au départ d'une gare* ou un point d'arrêt* belge à destination de :

- Maastricht, Maastricht Randwijck ou Eijsden via Visé-frontière et vice versa ;
- Roosendaal via Roosendaal-grens et vice versa ;
- Aachen via Aachen-Süd-Grenze et vice versa.

POUR QUI ?

Pour un chien ou un chat en laisse accompagné.

OU L'ACHETER ?

Aux automates (sauf à Eijsden), aux guichets belges, via le site internet sncb.be, dans le train (au Tarif à Bord* au départ d'une gare* belge) ou par les vendeurs agréés.

Vous pouvez acheter le billet maximum 31 jours à l'avance.

SUR QUEL SUPPORT ?

Papier, PDF, Carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

- Ce billet permet à un chat ou chien en laisse d'effectuer le même voyage que le voyageur accompagnant aux conditions de celui-ci. Les données (gares de départ et de destination, trajet*, classe, voyage simple ou aller-retour*, date du voyage) doivent être identiques à celles qui figurent sur le billet du voyageur accompagnant.
- Si vous disposez, en tant qu'accompagnateur de l'animal, d'un titre de transport qui vous permet d'effectuer le voyage retour un autre jour que le voyage aller, la validité du Billet Animal Domestique sera prolongée afin de coïncider avec la validité de votre titre de transport personnel.
- À l'exception des chiens ou chats tenus en laisse, tout animal doit être enfermé dans un panier, une cage, une caisse ou un autre contenant.



- En tant qu'accompagnateur de l'animal, que vous en soyez le propriétaire ou non, vous devez prendre toutes les précautions pour que la présence et le comportement de l'animal ne constitue nullement une nuisance ou un danger pour d'autres voyageurs ou pour le personnel de la SNCB (par son odeur, bruit ou de toute autre façon). Pour les chiens, le port de la muselière n'est pas obligatoire, mais il est recommandé. Si d'autres voyageurs et/ou le personnel de bord estiment que le comportement du chien constitue une nuisance ou un danger, l'accompagnateur de train peut exiger que le voyageur mette une muselière à son chien. Si nécessaire, l'accompagnateur de train peut refuser l'accès de l'animal au train ou attribuer une autre place au voyageur et à son animal durant le voyage, voire les expulser du train.
- Les chiens-guide des aveugles et les chiens d'assistance ne doivent pas porter de muselière.
- Votre animal ne pourra prendre place ni sur la banquette, ni sur la tablette.
- En tant que voyageur responsable du chien, vous pouvez être rendu responsable de tous les dommages occasionnés aux voitures par votre animal.

A QUEL PRIX ?

- Vous payez un prix forfaitaire par trajet* simple pour le transport de votre petit animal domestique en laisse, indépendamment de la distance ou la classe de voyage.

GRATUIT POUR:

- **les petits animaux domestiques dans un panier, une cage, une caisse ou un autre contenant pour autant que :**

- les dimensions du contenant n'excèdent pas 55 cm de long, 30 cm de large et 30 cm de haut
- l'animal n'ait pas la possibilité de s'échapper
- l'animal n'occupe pas de place assise.

Votre petit animal enfermé est considéré comme du bagage accompagné gratuit (voir fiche Bagages accompagnés gratuits).

- **les chiens servant de guide à un aveugle et les chiens d'assistance**

- Attention : pour les chiens d'assistance, vous devez pouvoir produire une carte d'accessibilité personnelle délivrée par un centre de formation reconnu. Cette carte doit être validée chaque année par ce centre.

- Billet aller-retour* : vous payez 2 fois le prix du billet simple*.
- Si vous achetez le billet à bord du train au départ d'une gare belge, le prix sera majoré du « Supplément Tarif à Bord* ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le billet complètement inutilisé est remboursé intégralement à un guichet belge :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Le billet n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis sur internet ou sur restitution d'un bon d'échange ;
 - en cas de vol ou de perte.
- Le billet ne donne pas droit à une compensation en cas du retard de train.

[*voir Lexique](#)



COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Les petits animaux domestiques transportés dans un panier, une cage, une caisse ou un autre contenant voyagent gratuitement en 1^{ère} classe.
- Le Billet animal domestique émis à prix forfaitaire est valable en 1^{ère} classe sans coût supplémentaire. En tant qu'accompagnateur, vous êtes en possession d'un billet valable en 1^{ère} classe.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Le supplément de la Redevance Diabolo* n'est pas dû pour le Billet Animal Domestique.
- Votre Maastricht/Roosendaal/Aachen Billet Animal Domestique n'est pas autorisé dans les trains à grande vitesse.
Exception : Sur le trajet* entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, moyennant paiement d'un supplément séparé pour vous-même et pour votre animal (sauf si l'animal est enfermé ou transporté dans un contenant), vous pouvez emprunter les trains « ICE ». Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON BILLET ?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?

Oui. Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* belge situé(e) sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.

• PUIS-JE CHANGER D'ITINERAIRE LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé en Belgique sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau Billet Animal Domestique, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous achetez ce nouveau titre de transport à bord du train, il est majoré du «Supplément Tarif à bord »*.

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?

Oui. En Belgique, vous pouvez utiliser un autre Billet Animal Domestique avant ou après le billet.

Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours les deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

